

**Délibération n°2025-84**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 24 juillet 2025)**

Date de convocation : 21/07/2025  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 22  
Nombre de délégués votants : 25

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 24 juillet 2025 à 17 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAU Henri, Mme CLAVIER Hélène, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PINOUT Bernard, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy

**Absents ou excusés** : M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, Mme CASSOU Sylvie, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

**Pouvoirs** : Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert  
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François  
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

**Secrétaire de séance** : M. PINOUT Bernard

**Report du Conseil communautaire du jeudi 17 juillet 2025 faute de quorum**

**OBJET** : BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON VALEUR CREANCES FLEURY SYS

**RAPPORTEUR** : Fernand MARTIN, Vice-Président

L'entreprise FLEURY SYS (n° Siret : 90813342400014), ancien exploitant du site naturel du Lac de Castet (organisation et gestion de prestations de loisirs y compris service de petite restauration) était redevable de la somme de 6 159,39 euros au titre - principalement - de redevances sur les recettes de prestations de restauration du Lac de Castet non payées.

La société avait fait l'objet d'un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire en date du 26 mars 2024. Le Service de Gestion Comptable d'Oloron avait réalisé la déclaration de créances au nom de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau pour le montant de 6 159,39 euros. Or, la procédure de liquidation judiciaire vient d'être clôturée pour insuffisance d'actifs par jugement en date du 4 avril 2025.

Suite à ce jugement et sur proposition du Service de Gestion comptable d'Oloron, il convient de constater l'irrecouvrabilité des créances désormais éteintes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-48 du 10 avril 2025 portant vote du budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

**STATUE** sur l'admission en non-valeur des titres de recettes figurant dans la liste annexée à la présente

**DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 6 159,39 euros.

**DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours.

Le Président,  
Jean-Paul CASAUBON

